



**Direction Générale des
Services**

Direction du Développement Territorial

DDT-Service des Contrats

Affaire suivie par : Anne Avain
Poste:

2012-CG-6-3474

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 23 mars 2012

**CONTRATS DÉPARTEMENTAUX DE BOUGIVAL, LA CELLE-SAINT-CLOUD
ET VILLIERS-SAINT-FRÉDÉRIC**

Politique sectorielle :	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention :	Aménagement et Développement urbain
Programme :	Contrats départementaux

Données financières (en euros)	AP 2012	CP 2012
Montant actualisé	6 900 000	600 000
Montant déjà engagé	0	0
Montant disponible	6 900 000	600 000
Montant réservé pour ce rapport	1 207 534	214 565

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2012	2013	2014	2015
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	1 207 534	214 565	575 294	377 267	40 408

Les contrats départementaux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en oeuvre dans les collectivités de plus de 2000 habitants du département, soit 105 communes et 15 EPCI à fiscalité propre.

Les communes de Bougival, la Celle-Saint-Cloud et Villiers-Saint-Frédéric ont sollicité le Conseil général pour signer un contrat départemental. Ces contrats représentent entre 390 000 € et 525 000 € de subvention par collectivité.

Le règlement des contrats départementaux adopté le 27 juin 2003 et modifié le 22 septembre 2006 permet aux collectivités de plus de 2 000 habitants de réaliser des travaux d'intérêt public avec l'aide financière du Département. Le taux d'intervention est fixé à 30% et le plafond de la dépense subventionnable s'élève à 1,3 M€ HT, pour les collectivités des territoires à dominante rurale, et à 1,5 M€ HT pour les collectivités des territoires à dominante urbaine.

Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des dossiers de contrats suivants, décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Autres équipements et aménagement d'espaces
Contrat de BOUGIVAL			X		X
Contrat de LA CELLE-SAINT-CLOUD			X	X	X
Contrat de VILLIERS-SAINT-FREDERIC				X	X

BOUGIVAL

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE
Canton de LA CELLE SAINT CLOUD

8 530 habitants
(RP 2009 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 275 hectares.

Localisation de la collectivité : Bougival est située à 12km de Paris à la limite du département des Hauts-de-Seine, sur la rive gauche de la Seine. Le territoire communal englobe une grande partie de l'île de la Chaussée ainsi que la pointe amont de l'île de la Loge. Le territoire est très fortement urbanisé mais compte encore des espaces naturels boisés notamment dans sa pointe sud-ouest, une partie de la forêt domaniale de Louveciennes et, à l'est, le domaine de la Jonchère sur les pentes tournées vers la Seine.

Bougival est desservie par la RD113 (anciennement RN13) qui longe le fleuve et par la route départementale D321 d'orientation nord-sud. Cette dernière croise la précédente au droit du pont de Bougival. Sur le plan ferroviaire, la commune dispose d'une gare sur la ligne qui relie Paris-Saint-Lazare à Saint-Nom-la-Bretèche (située sur la commune de La Celle-Saint-Cloud mais distincte de la gare de La Celle-Saint-Cloud elle-même).

SDADEY : La commune de Bougival fait partie du pôle structurant de Saint-Germain-en-Laye.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit l'intégration de Bougival à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Evolution de la population 1999-2009 : 0 % (pop. RGP 99 : 8 533 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : - 11%.

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 7 logements.

EFPY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 30 mars 1998 (une procédure de révision a été prescrite le 18 décembre 2008). Ses principaux objectifs sont les suivants :

- le maintien du caractère pavillonnaire,
- la préservation et la mise en valeur du centre-ville,
- le maintien des espaces verts et boisés,
- le maintien d'un pôle commerçant,
- le développement du tourisme fluvial,
- le renouvellement de la population.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, souhaite conforter son offre de service par la réhabilitation, la restructuration et la mise aux normes des équipements existants.

Il est à noter que la commune de Bougival n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration des dossiers du contrat départemental. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

1- Restructuration des services techniques

Les locaux des services techniques sont actuellement situés au premier étage d'un ancien logement dont le rez-de-chaussée est occupé par la police municipale. La configuration des locaux ne permet pas l'accès aux personnes à mobilité réduite et leur exigüité a conduit à l'éclatement du personnel dans différents locaux administratifs. La municipalité souhaite donc déménager ce service.

Le projet prévoit d'installer les services techniques au dessus du centre technique municipal. Ce dernier occupe le premier niveau semi-enterré de l'ancienne caserne des sapeurs pompiers. Les services techniques occuperont le niveau supérieur sur une surface de 100 m² environ qui sera rendu accessible aux personnes à mobilité réduite par la création d'une rampe d'accès depuis le parking extérieur contigu. Le local sera divisé en 5 bureaux autour d'une zone d'accueil centrale. La volumétrie du bâtiment permettra de construire une mezzanine qui accueillera une vaste salle de réunion.

Montant des travaux HT, en euros	65 217
---	---------------

2- Reconstruction de vestiaires

L'île de la Chaussée abrite de nombreuses activités de sport et de loisirs. Les vestiaires attenants aux deux terrains de football sont constitués de deux bâtiments séparés légèrement surélevés sur un tertre. Le premier, d'une surface de 150 m², fait principalement office de dépôt de matériel. Le second, d'une superficie de 200 m² abrite deux vestiaires. Ce dernier présente une configuration des locaux inadaptés aux pratiques qui ont évolué et présente de nombreux dysfonctionnements techniques. La municipalité a donc décidé la reconstruction de ce bâtiment.

Le projet prévoit d'édifier un nouveau bâtiment de 200 m² sur la dalle existante, conformément aux prescriptions du Plan de Prévention des Risques d'Inondations. Il abritera 4 vestiaires séparés (dont un réservé aux arbitres) et pourvus chacun de sanitaires. Une isolation par l'extérieur et un bardage en bois constitueront les façades. Une toiture végétalisée est prévue ainsi que l'installation de panneaux solaires pour la production d'eau chaude sanitaire.

Montant des travaux HT, en euros	430 602
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	333 334

3- Réhabilitation de la fondation Bouzémont

Cf. illustrations en annexe

La fondation Bouzémont située en centre ville, est constituée de deux corps de bâtiment anciens (le « petit » Bouzémont et le « grand » Bouzémont) d'une superficie totale de plus de 1 600 m² répartis sur 4 niveaux. Cet équipement accueille un grand nombre d'activités variées à la fois culturelles, sportives et associatives ainsi que des expositions et des cérémonies municipales. De nombreuses transformations successives, liées à des changements d'affectation, ont perturbé le fonctionnement de l'équipement notamment dans la lisibilité des circulations verticales qui était déjà compliquée par la différence de niveau existant entre les deux corps de bâtiments.

Le projet prévoit une restructuration des circulations. La construction d'un ascenseur à double entrée est prévue à l'articulation des deux corps de bâtiment pour desservir, par demi-paliers, l'ensemble des niveaux. Cette installation s'accompagnera d'une restructuration de la zone d'accueil au rez-de-chaussée permettant notamment l'accès de l'équipement aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, l'ensemble des sanitaires sera modernisé et mis en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et les installations électriques seront mises aux normes. Enfin, suite à un audit énergétique, il est prévu d'isoler le bâtiment (par l'extérieur sur la façade non visible et par l'intérieur pour les autres), de remplacer les fenêtres par des châssis performants et de rénover le système de chauffage (mise en place d'une chaudière à condensation).

Montant des travaux HT, en euros	1 121 683
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	890 000

Réhabilitation de la mairie

Les locaux de la mairie sont installés dans un bâtiment datant des années 40 qui se développe sur 3 niveaux de 150 m² environ. Dans l'objectif d'en améliorer les performances énergétiques, la commune souhaite réhabiliter ce bâtiment et profiter de cette phase de travaux pour reconfigurer les locaux peu fonctionnels du dernier niveau ainsi que pour aménager des sanitaires accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée.

Conformément aux préconisations de l'audit énergétique, le projet prévoit d'isoler les façades par l'intérieur et de remplacer les fenêtres par des châssis performants. Le dernier niveau de la mairie sera de plus réaménagé pour permettre la création de 3 vastes bureaux ainsi qu'une salle de réunion.

Montant des travaux HT, en euros	275 920
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	211 449

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	25 janvier 2012
Délibération du Conseil Municipal	17 novembre 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de BOUGIVAL sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Restructuration des services techniques	65 217	65 217	30%	19 565	2012
2- Reconstruction de vestiaires	430 602	333 334	30%	100 000	2012
3- Réhabilitation de la fondation Bouzumont	1 121 683	890 000	30%	267 000	2013
4- Réhabilitation de la mairie	275 920	211 449	30%	63 435	2013
TOTAUX	1 893 422	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	24 %
Contrat régional	601 758	32 %
ADEME (opérations 2, 3 et 4)	189 680	10 %
Financement communal	651 984	34 %
Total des participations	1 893 422	100%

LA CELLE SAINT CLOUD

Arrondissement de SAINT GERMAIN EN LAYE
Canton de LA CELLE SAINT CLOUD

21 245 habitants
(RP 2009 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 582 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de La Celle-Saint-Cloud est située à 12km de Paris à la limite du département des Hauts-de-Seine. Le territoire communal se développe principalement sur les versants est et ouest du vallon de la Drionne, et déborde largement sur le plateau de Versailles en son sud. Le territoire est largement urbanisé avec de grands ensembles d'immeubles et de nombreux lotissements pavillonnaires. Elle conserve cependant, surtout au sud et à l'ouest, de grands espaces boisés.

La commune dispose d'une bonne desserte routière (A13, RN 186 vers Versailles) et ferroviaire : la gare de La Celle-Saint-Cloud et la gare de Bougival (qui se trouve sur le territoire de la commune) desservent la ligne Saint-Nom-la-Bretèche - Paris Saint-Lazare.

SDADEY : La commune de La Celle Saint Cloud fait partie du pôle structurant de Saint-Germain-en-Laye.

EPCI : La commune est membre de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine. Le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI), arrêté par le Préfet le 19 décembre 2011, prévoit l'intégration de la Celle Saint Cloud à la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc.

Evolution de la population 1999-2009 : - 2 % (pop. RGP 99 : 21 761 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : -10%.

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 7 logements.

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Le PLU a été approuvé le 2 mai 2001 et modifié les 2 février 2010 et 1^{er} mars 2011. Ses principaux objectifs sont les suivants :

- la maîtrise de l'urbanisation en évitant la densification des secteurs pavillonnaires,
- le développement des activités par l'aménagement du terrain de la Jonchère au nord de la commune,
- la protection des sites du bourg, du Hameau des Gressets et des espaces boisés classés.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune, bien dotée en équipements publics, souhaite conforter son offre de service existant par la réhabilitation, la restructuration et la mise aux normes des principaux équipements datant de l'urbanisation du territoire (1960-1970). Il est à noter que la commune de La Celle Saint Cloud n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de ces dossiers. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

1- Réhabilitation du théâtre municipal et de ses abords

Cf. illustrations en annexe

Le théâtre municipal est situé dans le bâtiment de l'hôtel de ville. Cet équipement, d'une capacité de 500 places accueille des spectacles, des réunions et des conférences. Dans le cadre de sa politique culturelle, la commune a réhabilité et

restructuré la plupart de ses équipements concernés. Seul le théâtre municipal, construit dans les années 70, n'a connu que des mises aux normes techniques ponctuelles. La municipalité souhaite donc procéder à sa réhabilitation.

Le projet prévoit :

- d'améliorer l'accueil et la sécurité du public par la mise en œuvre d'un plafond acoustique, le traitement de l'éclairage de la salle, la réfection des sols, le changement des sièges et par la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- de réduire les consommations énergétiques par un traitement du chauffage, de l'éclairage et de la ventilation ;
- d'offrir la possibilité d'une programmation culturelle plus variée par l'agrandissement de la scène ;
- de renforcer la convivialité en restructurant le hall d'accueil pour en rationaliser les différentes fonctionnalités.

Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	1 200 000
Montant des travaux HT, en euros	900 000

2- Aménagement du centre social

Le centre social est un équipement géré par le Centre Communal d'Action Sociale qui accueille diverses activités indépendantes à vocation sociale et familiale. Ce local ne dispose pas d'une salle suffisamment spacieuse pour accueillir un public nombreux (réunions, formations...). Par ailleurs, les espaces de stockages ont été implantés sans cohérence, au gré des opportunités.

Pour améliorer la fonctionnalité de l'équipement, le projet prévoit la reconfiguration de locaux annexes (local vélo, logement désaffecté, sanitaires...) afin d'aménager une salle polyvalente de 50 m² environ et de rassembler le stockage en un lieu unique. Cette restructuration partielle s'accompagnera de travaux de mises aux normes incendie et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, préconisés par la commission de sécurité.

Montant des travaux HT, en euros	100 500
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	100 000

3- Création d'un espace de jeux et de convivialité

Jouxtant un groupe scolaire, le site du pavillon des Bois Blancs qui accueille des manifestations associatives et festives dispose d'un espace vert constitué de sous-bois. Un programme d'action visant la préservation et la valorisation de cet espace arboré situé dans un vaste quartier résidentiel (quartier de Beauregard) a d'ores et déjà permis le traitement du patrimoine arboré. La municipalité souhaite compléter l'aménagement paysager du site par la création d'une aire de jeux pour les enfants.

Le projet prévoit la création de deux espaces de jeux dédiés à des tranches d'âge différentes (3 à 6 ans et 6 à 12 ans) équipés de structures adaptées. Ces aires de jeux seront bordées d'allées en stabilisé permettant l'infiltration des eaux pluviales. Le mobilier installé (bancs, corbeilles, candélabre) sera en bois traité.

Montant des travaux HT, en euros	70 000
---	---------------

4- Création d'un ascenseur principal à l'Hôtel de Ville

Cf. illustrations en annexe

Le bâtiment de l'Hôtel de ville dispose d'un unique ascenseur desservant les 4 niveaux de l'équipement, y compris le théâtre précité et des salles d'exposition. Cet ascenseur qui date de l'origine du bâtiment ne répond plus aujourd'hui aux normes d'accessibilité des personnes à mobilité réduite et pose des problèmes de maintenance liés à une technologie ancienne. La municipalité souhaite donc créer un nouvel ascenseur au cœur de la trémie de l'escalier principal et de transformer l'existant en monte-charge.

Afin de réduire au maximum la perte lumineuse liée à l'aménagement de la trémie de l'escalier, le projet prévoit de mettre en œuvre une cage d'ascenseur dont 3 faces seront en verre armé, l'appareil en tant que tel étant en inox. Le raccordement aux paliers existant sera également translucide.

Montant des travaux HT, en euros	212 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	130 000

5- Rénovation de la salle municipale Caravelle

La salle Caravelle est la plus grande salle polyvalente municipale et est identifiée comme le lieu d'accueil d'urgence en cas de catastrophe naturelle. D'une surface de 550 m², elle partage un hall d'accueil avec les locaux de la Croix Rouge qui occupent les 100 autres m² du local. Cet équipement vieillissant nécessite une réhabilitation à l'identique pour la salle Caravelle en tant que telle ainsi qu'une restructuration de la zone d'accueil.

Le projet prévoit de créer des sanitaires accessibles depuis le hall d'entrée afin d'en partager l'usage avec l'association de la Croix Rouge. L'office de réchauffage attenant à la salle Caravelle sera remis aux normes avec un local dédié au réchauffage et un autre au lavage. Enfin, l'ensemble de l'équipement sera mis aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Montant des travaux HT, en euros	300 000
---	----------------

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	18 janvier 2012
Délibération du Conseil Municipal	18 octobre 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de LA CELLE SAINT CLOUD sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 500 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Réhabilitation du théâtre municipal et de ses abords	1 200 000	900 000	30%	270 000	2012
2-Aménagement du centre social	100 500	100 000	30%	30 000	2012
3- Création d'un espace de jeux et de convivialité	70 000	70 000	30%	21 000	2012
4- Création d'un ascenseur principal à l'Hôtel de Ville	212 000	130 000	30%	39 000	2012
5- Rénovation de la salle municipale Caravelle	300 000	300 000	30%	90 000	2013
TOTAUX	1 882 500	1 500 000		450 000	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	450 000	24 %
Contrat régional (opération 5)	105 000	6 %
Subvention spécifique régionale (opération 1)	270 000	14 %
Financement communal	1 057 500	56 %
Total des participations	1 882 500	100%

VILLIERS-SAINT-FREDERIC

Arrondissement de RAMBOUILLET
Canton de Montfort-L'Amaury

2 818 habitants
(RP 2009 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 506 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune de VILLIERS-SAINT-FREDERIC se situe au cœur du département, à une vingtaine de kilomètres de Versailles et à 6 kilomètres de Plaisir. Elle est desservie par la RD11 permettant de rejoindre notamment Neauphle-le-Château puis Plaisir, tandis que la RD 912 (ancienne RN12) vers Jouars-Pontchartrain permet d'accéder à la nouvelle RN 12 vers l'ouest. Dans le sens nord-sud, la RD 191 permet l'accès à Beynes puis à la vallée de la Mauldre. Au niveau ferroviaire, la commune est dotée d'une gare, située sur la ligne Paris-Granville et sur la ligne N du transilien (branche Paris-Dreux).

SDADEY : La commune est située à proximité du pôle structurant de Plaisir et des pôles d'appui de Beynes et Montfort-L'Amaury.

EPCI : La commune fait partie de la communauté de communes de Cœur d'Yvelines

Evolution de la population 1999-2009 : + 13,5% (pop. RGP 99 : 2 482 habitants)
Solde migratoire 1999-2008 : + 10%

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 19 logements

EPFY : La commune n'a signé aucune convention foncière.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 3 septembre 1985. Un PLU est en cours d'élaboration, dont le PADD comporte trois grandes orientations :

- un développement maîtrisé du bourg dans un projet de mixité durable ;
- la préservation du caractère rural et des qualités environnementales du village ;
- la création d'une nouvelle structure centrale afin de mieux relier les quartiers.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

La commune de Villiers-Saint-Frédéric souhaite adapter ses équipements à l'évolution de sa population, mais aussi protéger et valoriser son patrimoine historique.

En complément d'importants travaux menés dans les années 1990, la commune projette de poursuivre la restauration intérieure de l'église et d'engager celle de l'ancienne poterne du château, qui marque l'entrée de la voie conduisant à l'édifice. L'agrandissement du cimetière permettra de remédier à la pénurie de places. Il ne peut être réalisé que sur le terrain où sont actuellement localisés les ateliers municipaux. Ces derniers, vétustes et inadaptés, seront par conséquent déplacés du centre-bourg vers un bâtiment plus grand et fonctionnel, à construire au sud de la commune, à proximité de la déchetterie et de la station d'épuration en construction.

Il est à noter que la commune n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de son dossier. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations

1- Restauration intérieure de l'église et de l'ancienne poterne du château

(cf. illustrations en annexe)

L'église Saint Frédéric, édifiée au XVIII^e siècle, n'est pas protégée au titre des monuments historiques. Elle accueille des cérémonies religieuses et des concerts. Dans la continuité de précédents travaux réalisés dans les années 1990 sur le clocher, les couvertures et les parties minérales intérieures (voûtes et murs), la commune souhaite poursuivre la restauration par une intervention sur les sols et les boiseries.

Le pavage de la nef, en tomettes de terre cuite, requiert uniquement un traitement des éléments vétustes. Le pavage du chœur, hétéroclite (carreaux, tomettes, pierre) et plus altéré, est actuellement recouvert d'une moquette. Il sera refait à neuf avec des tomettes artisanales. Les lambris dégradés et d'autres éléments intérieurs (notamment le retable, l'autel, le tabernacle, l'estrade, le sas d'entrée, les portes et le bénitier) seront restaurés, ou remplacés. Les boiseries seront repeintes. L'électricité et l'éclairage seront également revus.

L'opération intègre la restauration de l'ancienne poterne du château, située à l'entrée de la voie conduisant à l'église. Cette porte en pierre a été partiellement restaurée au ciment et au béton par le passé. Certaines parties ne sont plus très solides. Elle est implantée sur des sols hétéroclites et peu harmonieux (dalles, pavés de grès, bitumes, ciments...). Pour y remédier, la poterne sera reprise, avec renforcement des parties fragiles. Des gaines et boîtiers électriques actuellement apparents seront encastrés. Les parements seront traités, avec réparation des enduits et joints, et badigeonnage à la chaux. Les sols d'emprise seront repris, avec des pavés au centre et un dallage en pierre de taille des deux côtés.

Montant des travaux HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	266 394
---	----------------

2- Construction des ateliers municipaux

Les services techniques de la commune occupent actuellement un bâtiment de 150 m², situé dans le prolongement du cimetière, au cœur du village. Les locaux sont vétustes et d'accès difficile pour les véhicules. Les capacités de stockage et de stationnement sont trop limitées.

De nouveaux ateliers seront donc construits au sud de la commune, sur une parcelle permettant de bénéficier d'une voie de desserte commune avec la station d'épuration et la déchetterie (en cours de construction). Le bâtiment comportera un espace de 220 m² dédié à l'atelier et au garage de véhicules, une réserve au rez-de-chaussée et une autre en mezzanine, ainsi que des locaux pour le personnel (bureau, vestiaires et sanitaires, salle de repos avec kitchenette). Seuls ces locaux seront chauffés et seront isolés pour limiter les déperditions énergétiques.

Des panneaux solaires sont envisagés pour la production de l'eau chaude sanitaire et des apports de lumière naturelle par les toitures sont prévus afin de limiter le recours à l'éclairage artificiel. Les espaces intérieurs pourront être facilement remodelés, en cas d'évolution des besoins. A l'extérieur, des espaces de stockage sont prévus, ainsi qu'une aire de lavage. Le site sera clôturé. Les espaces de circulation seront en grave calcaire et les zones non bâties seront engazonnées et plantées d'essences locales. Le stationnement du personnel sera réalisé sur un « evergreen ». Des citernes de récupération des eaux pluviales serviront notamment à alimenter les WC des locaux du personnel.

Montant des travaux HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	489 335
---	----------------

3- Agrandissement du cimetière

(cf. illustrations en annexe)

Le cimetière actuel se décompose en deux parties de 1235 m² et 1569 m² jouxtant l'église. Tout l'espace est utilisé, malgré la reprise régulière des concessions expirées. Le transfert des ateliers municipaux dans des locaux neufs permettra, après démolition du bâtiment actuel, remise en état et dépollution du site, de procéder à l'extension latérale et arrière du cimetière sur 800 m² (correspondant à 90 sépultures environ).

Les délimitations du cimetière feront en conséquence l'objet de travaux : un mur d'entrée sera construit et un mur existant en béton sera habillé. Les murs de soutènement latéraux en pierres seront restaurés ou refaits pour certaines parties très dégradées. Ils accueilleront trois alvéoles décoratives dotées de candélabres et d'un banc. De nouvelles clôtures seront posées au fond du cimetière et pour des raisons de sécurité, au-dessus des murs de soutènement. Un stationnement pour les personnes à mobilité réduite sera créé à l'entrée et à l'intérieur, un aménagement sera réalisé pour installer un point d'eau et le dépôt des poubelles.

Montant des travaux HT, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	269 383
---	----------------

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	09/11/2011
Délibération du Conseil Municipal	21/09/2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de VILLIERS-SAINT-FREDERIC sont conformes au règlement des contrats départementaux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 1 025 112 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER

OPERATIONS	Montant des travaux en euros H.T.	Montant plafonné en euros H.T.	Taux	Montant de la subvention en euros	Echéancier
1- Restauration intérieure de l'église et de l'ancienne poterne du château	266 394	266 394	30%	79 918	2013
2- Construction des ateliers municipaux	489 335	489 335	30%	146 801	2013
3- Agrandissement du cimetière	269 383	269 383	30%	80 815	2014
TOTAUX	1 025 112	1 025 112		307 534	

Plan de financement prévisionnel (en euros)

Contrat départemental	307 534	30 %
Contrat régional	358 789	35 %
Financement communal	358 789	35 %
Total des participations	1 025 112	100 %

Un récapitulatif financier des contrats départementaux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé :

ECHEANCIER CONTRACTUEL

En euros

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2012	2013	2014	2015
BOUGIVAL	1 893 422	1 500 000	450 000	119 565	330 435	-	-
LA CELLE- SAINT-CLOUD	1 882 500	1 500 000	450 000	360 000	90 000	-	-
VILLIERS- SAINT- FREDERIC	1 025 112	1 025 112	307 534	-	226 719	80 815	-
TOTAL	4 801 034	4 025 112	1 207 534	479 565	647 154	80 815	-

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

En euros

MAITRE D'OUVRAGE	Montant proposé en euros HT	Montant retenu en euros HT	Montant de la subvention en euros	2012	2013	2014	2015
BOUGIVAL	1 893 422	1 500 000	450 000	19 565	296 935	133 500	-
LA CELLE- SAINT-CLOUD	1 882 500	1 500 000	450 000	195 000	165 000	90 000	-
VILLIERS- SAINT- FREDERIC	1 025 112	1 025 112	307 534	-	113 359	153 767	40 408
TOTAL	4 801 034	4 025 112	1 207 534	214 565	575 294	377 267	40 408

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :